



Département de TARN ET GARONNE  
 Arrondissement de CASTELSARRASIN  
 Canton de BEAUMONT DE LOMAGNE  
 Commune de  
**BEAUMONT DE LOMAGNE**  
 B.P. N° 39  
 82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE  
 Tél. 05-63-02-32-52

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 21 FEVRIER 2022

**L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 21 FEVRIER, à 18 HEURES 15, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BEAUMONT DE LOMAGNE s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc DEPRINCE, Maire.****

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**  
**LE 14 FEVRIER 2022**

**ETAIENT PRESENTS :** DEPRINCE Jean-Luc, BONNEFOI Jean-Claude, FRESQUET Céline, CAMBOU Pierre, DELORME Blandine, AUDU BENALI Sandrine, MONTIEL Marc, MEESEMAN Evelyne, ROBERT Jean, PERES Maryse, ROUX Pascale, PUJOL Aurélie, MARROU Stéphane, TOUSSAINT Bertrand, DIANA Corinne, BESSOU Sonia, PUEYO Séverine, WYBIERALA Michel, MAILFERT Christian, MARSAGLIA Alex, MAGNAU Dominique.

**PROCURATIONS :** LABARDE Pascal à MEESEMAN Evelyne, ARQUIE David à CAMBOU Pierre, BIGOU-MARTY-TURULL Béatrice à BONNEFOI Jean-Claude, FOURNIOLS Gilbert à WYBIERALA Michel, TONIN Jacqueline à MAGNAU Dominique.

**ETAIENT ABSENTS :** PERRAULT Romain.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** ROUX Pascale.

### VOTES

Membres en exercice :	27
Quorum : Loi 2021-1465 du 10/11/2021	9
Présents :	21
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0

## **22-007 : RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2021**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

- **VU** l'article 107 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur publie, au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés publics conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires,

- **VU** l'article 1 de l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, qui impose que cette liste indique de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services ; Que, pour chacun des types de prestation, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes :

- 1° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 40 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT
- 2° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics ;
- 3° Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics.

## FOURNITURES ET SERVICES

Marchés dont le montant est supérieur ou égal à 40 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT			
Attributaire	Objet	Montant HT (en euros)	N° du marché
MOBIDECOR SAS Notifié le 25/03/2021	Fourniture et pose du mobilier de la médiathèque	55 389,27	F-PA-870720
Agence Bossoutrot et Rebière Notifié le 27/04/2021	Etude de diagnostic et mission de maîtrise d'œuvre de l'église Notre Dame	89 475,87	S-PA-830025
Marchés dont le montant est supérieur à 214 000 € HT			
Attributaire	Objet	Montant HT (en euros)	N° du marché
Léo Lagrange Sud-ouest Notifié le 22/06/21	Organisation, coordination et gestion des accueils de loisirs municipaux	442 302,00	S-PA-910920

Il convient donc de publier, sur le site internet de la commune, la liste des marchés passés en 2021 supérieurs à 40 000 €HT ainsi que le nom des attributaires tel qu'ils figurent ci-dessus.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la communication qui lui a été faite de la liste des marchés conclus en 2021 par la Commune de BEAUMONT DE LOMAGNE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à publier, cette liste sur le site internet de la Commune.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
Le 22 février 2022

Le Maire,  
Jean-Luc DEPRINCE



*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Toulouse peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*